

## **EXTRAIT DE LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement**

*(Texte adopté le 28 Février 2005 par le parlement réuni en congrès et promulgué le 1<sup>er</sup> Mars 2005 par Jacques Chirac Président de la république.)*

-----

*« Art. 1<sup>er</sup>. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

.....

*« Art. 3. – Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.*